PROJECTIONS DE POPULATION ET DE MÉNAGES DANS LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

Des enjeux de politiques publiques face au tassement démographique

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 170 • Mars 2024

En prolongeant les tendances passées, la population du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) devrait continuer de croître mais de manière modérée jusqu'en 2033. Ensuite, un déclin démographique s'amorcerait sous l'effet du vieillissement de la population. Le nombre de ménages progresserait jusqu'en 2039 avant de baisser légèrement. Ils seraient en 2050 près de 10 % de plus qu'en 2018.

Par ailleurs, le prolongement des dynamiques infraterritoriales contribuerait à consolider encore le poids de la couronne périurbaine (+2 points en termes de poids dans les ménages du PMGA). Ce phénomène interroge les politiques publiques (Sradett, Zéro artificialisation nette) qui encouragent à renforcer les territoires les plus urbanisés et à limiter l'étalement urbain. Les franges du PMGA ont amorcé dès les années 2010 leur baisse démographique ; celle-ci se poursuivrait avec un vieillissement marqué de la population.

Malgré des investissements publics tels que la future desserte directe de Roissy ou des démarches de planification visant à la maîtrise de la périurbanisation, les leviers pour atténuer ces tendances lourdes semblent limités.

En partenariat avec :

aduga
Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) accueille en 2018 plus de 380 000 habitants ► **méthodologie** ► **figure 1**. Entre 2008 et 2018, la population y a progressé de manière modérée (+0,2 % par an en moyenne) grâce à un **solde naturel** positif ► **figure 2**. Cette augmentation reste cependant plus soutenue que la moyenne régionale (+0,1 % par an en moyenne). À partir de 2013, la réduction du déficit migratoire apparent a compensé la dégradation du solde naturel liée à la baisse des naissances et au vieillissement de la population. L'excédent migratoire avec le reste de la région, et en particulier avec l'Oise, témoigne de l'attractivité d'Amiens pour les jeunes adultes. Comme beaucoup de territoires du nord de la France, l'attractivité locale est toutefois contrebalancée par des départs importants vers le reste du pays.

La population du PMGA baisserait à partir de 2034 sous l'effet du vieillissement de la population

Après 2018, le tassement progressif de la croissance de la population du PMGA se poursuivrait et conduirait à une stabilisation de la population au début des années 2030 ► **figure 3** puis à une diminution progressive à partir de 2034 qui s'accentuerait jusqu'en 2050 (-0,2 % par an en fin de période).
La poursuite du vieillissement de la population pèserait sur le solde naturel qui deviendrait négatif puis se creuserait d'année en année : la part des 65 ans et plus passerait de 18 à 25 % de la population entre 2018 et 2050 ► **figure 4**. À partir de 2031, le nombre de seniors dépasserait celui des moins de 20 ans. Les dernières classes d'âge du baby-boom atteignant les âges les plus élevés, la part des 65 à 74 ans progresserait jusqu'aux années 2040 puis se réduirait au bénéfice des 75 ans et plus.

Le nombre de ménages progresserait malgré la baisse de population

Du fait du phénomène de **décohabitation**, l'évolution du nombre de ménages est déconnectée de celle de la population ► **figure 5**. Dans le cas du Grand Amiénois, le nombre de ménages progresserait de 0,64 % en moyenne annuelle entre 2018 et 2030 puis se stabiliserait et atteindrait son palier en 2039 (contre 2033 pour la population), en raison

► 1. Composition communale du PMGA et de ses 5 territoires

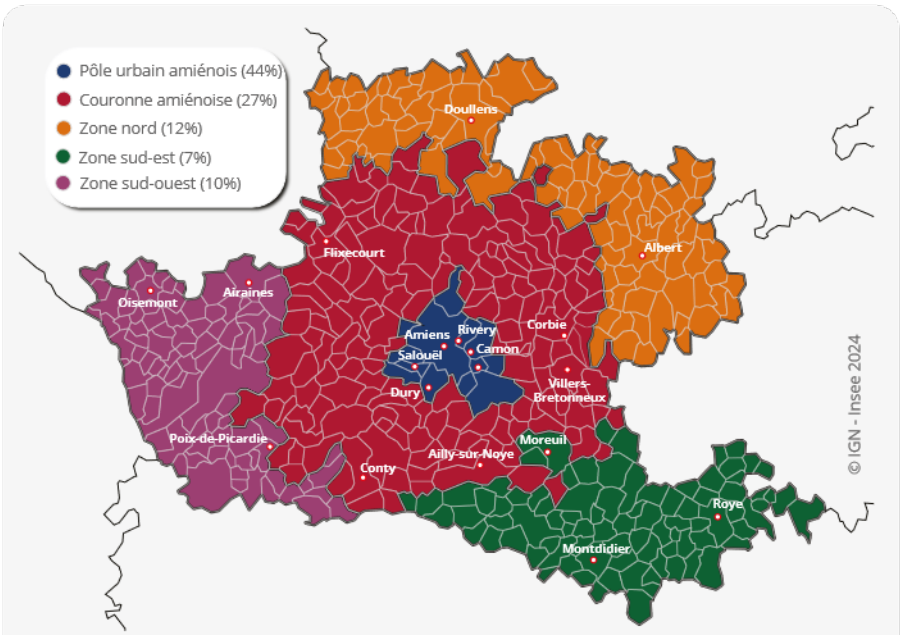

Note de lecture : L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (Aduga) a découpé le PMGA en 5 zones avec une approche fonctionnelle répondant aux enjeux de politiques publiques. Le pôle est constitué d'Amiens et de 12 autres communes. La couronne est composée des communes dont au moins 35 % des actifs travaillent dans le pôle. Les trois zones des franges du PMGA, plus autonomes, en sont ensuite déduites. En 2018, 44% de la population du pôle métropolitain du Grand Amiénois réside dans le pôle urbain.

notamment du vieillissement qui se traduit en général par des ménages de petite taille mais également en raison des changements dans les modes de vie (unions plus tardives, ruptures plus fréquentes). Malgré une baisse sur la décennie 2040, le nombre de ménages en 2050 dépasserait largement celui de 2018 (185 000 contre 169 000 en 2018). Cet écart s'explique par la nette augmentation du pourcentage de **ménages** composés d'une seule personne, de 36 % en 2018 à 43 % en 2050, et le recul des couples (de 50 % à 44 %).

La périurbanisation assure la dynamique démographique de la couronne amiénoise

La croissance de la population du PMGA est portée en grande partie par celle de la couronne amiénoise ► **figure 3** qui s'étend de manière circulaire autour du pôle, de Flixecourt à Ailly-sur-Noye : 61 % de la hausse de population du PMGA sur la période 2008-2018 est concentrée dans cette zone, illustrant une périurbanisation déjà à l'œuvre et qui se poursuivrait. Ainsi la couronne présente un solde migratoire positif, de l'ordre de 1 200 personnes en 2018, avec le pôle amiénois. Ces flux compensent largement les déficits avec les franges du PMGA – et notamment la zone Nord – ou les autres régions françaises.

Forte de son attractivité pour les classes d'âge intermédiaire, la couronne connaîtrait une croissance continue de sa population jusqu'à la fin des années 2040. Une légère baisse s'amorcerait à partir de 2046. En effet, le vieillissement de la population serait à l'origine de la dégradation du solde naturel, de plus en plus négatif, alors que le solde migratoire se tasserait progressivement : les arrivées, notamment depuis le pôle amiénois, étant plus fortes entre 25 et 35 ans, ces dernières se réduiraient en même temps que la part de cette tranche d'âge dans la population.

Le nombre de ménages dans la couronne serait en constante hausse jusqu'en 2050 malgré la baisse du nombre d'habitants en fin de période : il progresserait de 0,92 % en moyenne par an entre 2018 et 2030 puis de 0,31 % entre 2030 et 2050. Au final, le territoire accueillerait 8 100 ménages supplémentaires en 2050 par rapport à 2018. Même si l'augmentation de la population des 65 ans et plus favorise les ménages de personnes seules, la couronne conserverait une majorité de couples parmi les ménages à l'horizon 2050 (58 % contre 44 % en moyenne dans le PMGA).

L'attractivité du pôle urbain amiénois remise en cause par des générations d'étudiants moins nombreuses

La population du pôle urbain amiénois a diminué jusqu'au milieu des années 2010 malgré un solde naturel très largement

► 2. Décomposition de l'évolution de la population du PMGA selon les soldes naturel et migratoire

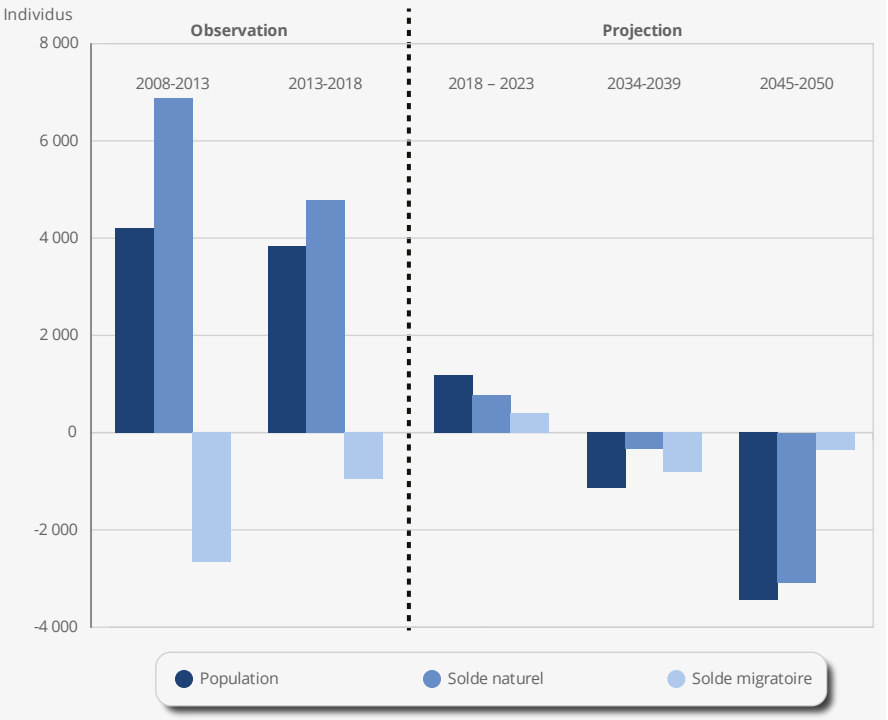

Lecture : Dans le PMGA entre 2008 et 2013, la population a augmenté de 4 215 individus. Le solde naturel contribue à hauteur de +6 874 et le solde migratoire à hauteur de -2 659.
Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013, 2018, pour les projections : Omphale 2022 – scénario tendanciel.

► 3. Évolution de la population du PMGA et de ses territoires entre 2008 et 2050 (base 100 en 2018)

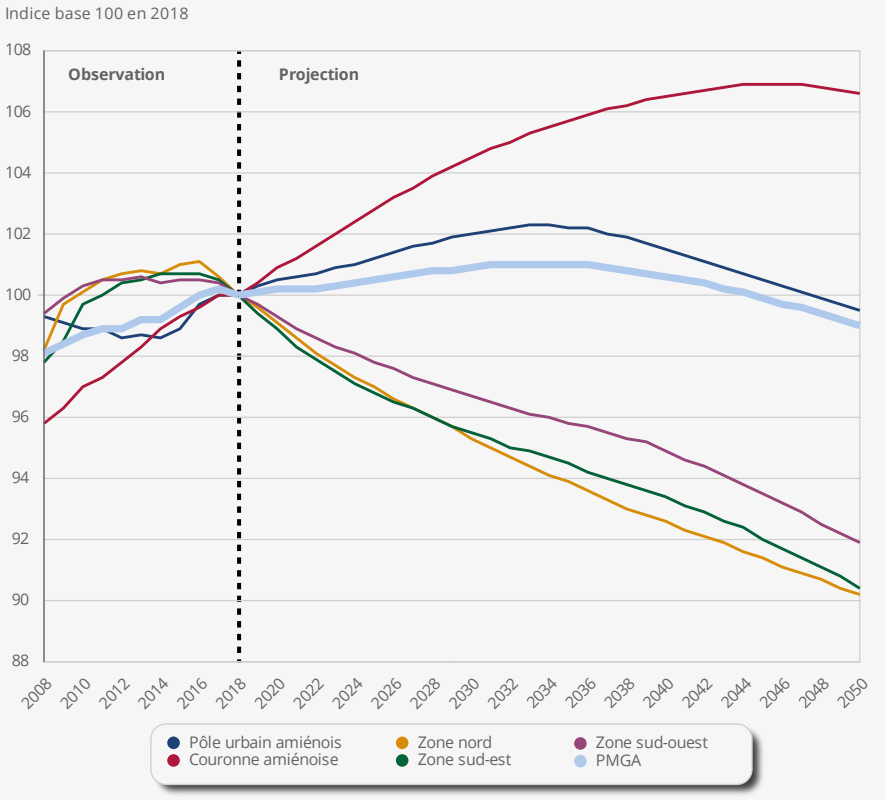

Lecture : Dans le PMGA en 2050, la population diminuerait de 1 % par rapport à son niveau de 2018
Source : Recensement de la population 2008 à 2018, pour les projections : Omphale 2022 – scénario tendanciel.

positif : les importants départs en lien avec la périurbanisation ou des flux longue distance vers l'extérieur de la région n'étaient pas compensés par l'attractivité étudiante du pôle universitaire. Toutefois, le déficit migratoire du pôle a été divisé par 3 entre les périodes 2008-2013 et 2013-2018 notamment grâce à d'importantes arrivées de populations jeunes : en 2018 environ 2 600 personnes de 17 à 25 ans sont arrivées du reste de la Somme, 1 400 de l'Oise et 360 de l'Aisne. Les gains d'attractivité du pôle amiénois ont été renforcés par l'arrivée dans l'enseignement supérieur des enfants nés lors du baby-boom de l'année 2000.
Jusqu'en 2034, le pôle urbain continuerait à gagner de la population : le solde naturel compenserait la nette dégradation du **solde migratoire** en lien avec de moindres arrivées dues à la baisse du nombre de jeunes aux âges universitaires. À partir de 2035, le nombre d'habitants déclinerait, le solde naturel se dégradant fortement en raison du vieillissement de la population. Pour autant, le pôle reste moins concerné que le reste du PMGA par la hausse du nombre de seniors (21 % de 65 ans et plus en 2050 contre 25 % en moyenne pour le PMGA). En 2048, la population du pôle urbain retrouverait son niveau de 2018.

Le nombre de ménages dans le pôle amiénois atteindrait son maximum en 2037 puis déclinerait. Néanmoins, ils seraient tout de même 7 800 de plus en 2050 par rapport à 2018. Du fait de la jeunesse de la population, 45 % des ménages sont d'ores et déjà composés de personnes seules en 2018, part la plus élevée du PMGA. En 2050, ils composeraient plus d'un ménage sur deux.

Mais un potentiel d'attractivité induit par une nouvelle connexion à l'Île-de-France

La trajectoire démographique du pôle amiénois pourrait cependant être influencée par le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, qui porte sur un accès direct entre le sud des Hauts-de-France, le nord-est du Val-d'Oise et la gare d'Aéroport Charles de Gaulle 2 TGV. Cette ligne constituerait pour le pôle Amiénois une opportunité d'attirer des personnes en emploi en Île-de-France. Une hypothèse exploratoire pourrait consister à évaluer l'effet pour le pôle amiénois d'une réduction de son déficit migratoire avec l'Île-de-France à partir de 2030 pour atteindre une situation d'équilibre en 2050 ; cette dynamique serait portée par les 25-49 ans et leurs enfants. Même sous cette hypothèse forte, la population du pôle urbain amiénois sur la période 2030-2050 diminuerait (-1,6 % contre -2,4 % dans le scénario tendanciel). La hausse du nombre de ménages sur cette période passerait de +0,8 % à +1,4 % soit 600 ménages supplémentaires en 2050 par rapport au scénario tendanciel.

► 4. Évolution de la structure de la population par âge entre 2018 et 2050 dans le PMGA et ses territoires

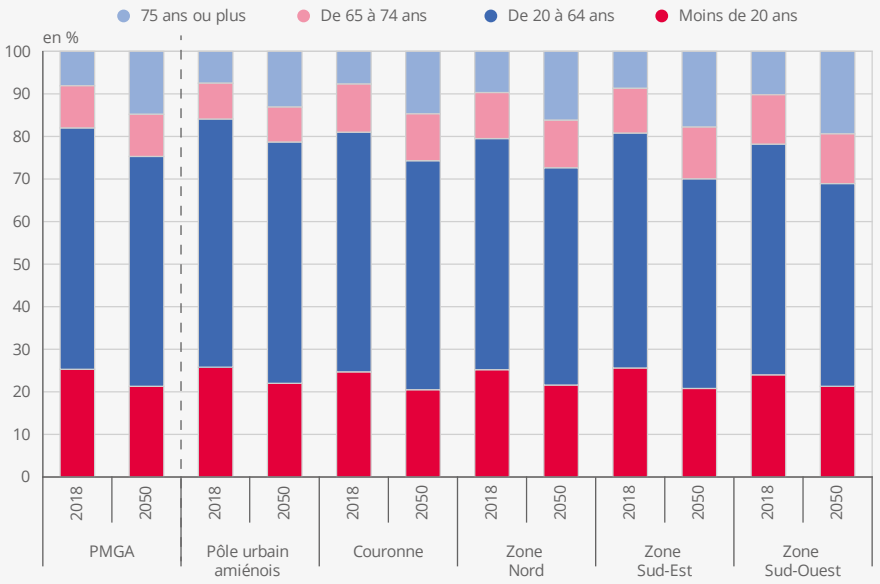

Lecture : Dans le PMGA en 2018, 25,3 % de la population a moins de 20 ans
Source : Insee, Recensements de la population 2018, pour les projections : Omphale 2022 – scénario tendanciel.

Une poursuite du déclin démographique dans les franges du PMGA

Les trois zones des franges du PMGA (nord, sud-est, sud-ouest) ont connu des trajectoires analogues sur la dernière décennie pendant laquelle elles ont atteint leur pic de population et entamé un déclin démographique. Ces zones ont également en commun la surreprésentation des plus de 55 ans parmi les arrivants. À l'exception de la zone sud-est qui s'étend de Roye à Moreuil et Montdidier et conserve un solde naturel positif, elles cumulent des déficits migratoires et naturels sur 2013-2018. En 2018, depuis la zone nord, qui intègre les espaces entourant Doullens et Albert, les départs sont nombreux vers le reste de la Somme et la France alors que les arrivées proviennent du pôle amiénois et surtout de la couronne. Ces mouvements illustrent une périurbanisation par cercles concentriques conduisant l'aire d'influence d'Amiens à s'étendre progressivement jusqu'à l'extérieur du PMGA.

► 5. Évolution de la population du PMGA et du nombre de ménages entre 2018 et 2050

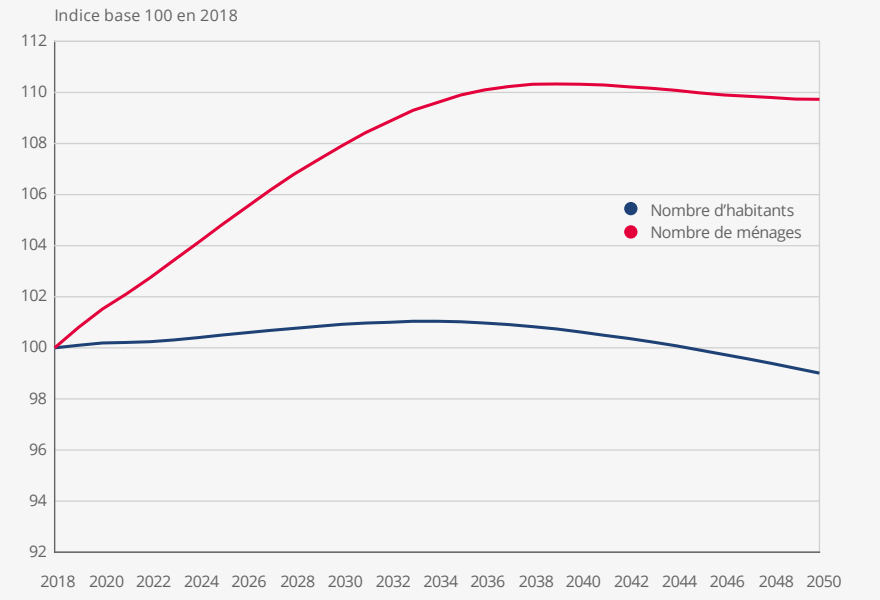

Lecture : Dans le PMGA en 2050, la population diminuerait de 1 % par rapport à son niveau de 2018, dans le même temps le nombre de ménages progresserait de 9,7 %.
Sources : Omphale 2022, investissement EP_P2.

Le repli démographique amorcé au cours des années 2010 dans les franges du PMGA se poursuivrait pour les trois territoires avec des baisses de population comprises entre -8 et -10 % entre 2018 et 2050. Le solde naturel de ces zones se dégraderait année après année. À l'inverse, le solde migratoire deviendrait légèrement positif sous l'effet du vieillissement de la population, ces zones étant attractives pour les seniors, de plus en plus nombreux, alors que le déficit pour les jeunes serait réduit par la baisse de la population de cette classe d'âge. Ainsi, la population de ces territoires vieillirait davantage que dans le cœur du PMGA : le vieillissement naturel des générations du baby-boom résidant sur ces territoires serait accentué par leur attractivité résidentielle pour les seniors.

Dans ces trois zones, le nombre de ménages commencerait à décliner aux alentours de 2037. La zone sud-est est marquée par une décohabitation particulièrement marquée : malgré une baisse de près de 10 % de sa population sur la période 2018-2050, le nombre de ménages progresserait de 2,8 %. Cette zone connaîtrait une augmentation très forte des 65 ans et plus, engendrant une baisse accélérée de la taille des ménages.

Vers un rééquilibrage des flux au sein du PMGA ?

De manière tendancielle, l'augmentation de la population du PMGA serait portée par la couronne, une périurbanisation qui a des impacts forts en termes de consommation foncière. Deux scénarios de rééquilibrage des flux au sein du PMGA peuvent être envisagés. Le premier consiste en une croissance démographique plus soutenue du pôle urbain. En réduisant de 20 % à partir de 2020 les flux du pôle vers la couronne, ce dernier compterait en 2030 environ 4 200 personnes supplémentaires par rapport à l'approche tendancielle, soit près de 2 000 ménages.
Le second scénario se traduirait à l'inverse par un renforcement de l'attractivité des petites villes structurantes du PMGA (Montdidier, Albert, Doulens, Poix-de-Picardie…). Il s'agirait par exemple d'équilibrer les dynamiques démographiques entre la couronne et les franges du PMGA. Pour autant, un tel rééquilibrage exigerait des ruptures comportementales majeures puisqu'il nécessiterait une hausse de plus de 50 % des flux depuis la couronne vers la zone nord et de plus de 60 % de la couronne vers les zones sud-est et sud-ouest.

Jérôme Fabre, Marie-Michelle Legrand

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré – Même si l'accès au bac des lycéens picards s'améliorait, le pôle amiénois serait peu concerné

Sous l'effet de la baisse de la fécondité, le nombre d'étudiants et de jeunes actifs devrait se réduire dans les années à venir. En approche tendancielle, le pôle urbain amiénois perdrait 16 % de sa population des 18 à 24 ans à horizon 2050 par rapport à 2018 (soit plus de 4 300 personnes en moins), avec une diminution continue à partir de 2032 avant une stabilisation à la fin des années 2040.
Le pôle amiénois pourrait tirer profit d'une amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur d'une partie de l'ex-Picardie. En effet, dans l'académie d'Amiens, et plus particulièrement dans l'Aisne, les taux d'accès au baccalauréat sont inférieurs à la moyenne nationale. Toutefois, la mobilité vers Amiens des élèves de ce département reste limitée puisque la majorité bacheliers axonais poursuivent leurs études supérieures sur place (Saint-Quentin…) ou optent pour les pôles estudiantins lillois, parisiens ou rémois.

In fine, un rattrapage de la moyenne nationale, ou a minima régionale, d'accès à l'enseignement supérieur induirait de facto de nouveaux étudiants dont certains s'orienteraient dans le pôle d'Amiens. Mais leur nombre serait relativement restreint et insuffisant pour influencer les tendances démographiques du pôle amiénois, sauf à ce qu'il parvienne à renforcer son attractivité au détriment de Paris, Lille, Saint-Quentin ou Reims, notamment au travers d'un élargissement significatif des formations proposées.

► Méthodologie

Le champ géographique de l'étude est le territoire du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, composé de 8 EPCI : la CA Amiens Métropole, les CC Avre Luce Noye, du Grand Roye, du Pays du Coquelicot, Nièvre et Somme, du Territoire Nord Picardie, Somme Sud-Ouest et Val de Somme. Pour les besoins de l'étude et notamment de l'outil Omphale réalisant les projections de populations, le PMGA a été décomposé en 5 sous-ensembles : le pôle urbain amiénois, la couronne, et trois zones des franges : les zones Nord, Sud-Est et sud-Ouest.
Les projections locales 2018-2050 présentées dans cette étude constituent une déclinaison locale des projections de population 2021-2070 pour la France diffusées par l'Insee en novembre 2021 ► **pour en savoir plus**. Le modèle Omphale permet de réaliser des projections locales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires.

Différents scénarios sont élaborés selon les hypothèses retenues. Le scénario central décline localement les évolutions nationales fondées sur l'observation des dynamiques du passé récent (hors pandémie de Covid-19) : un solde migratoire avec l'étranger de +70 000 personnes par an à compter de 2021, une fécondité stable à 1,8 enfant par femme à partir de 2023 et des gains d'espérance de vie réguliers jusqu'à atteindre 90,0 ans pour les femmes et 87,5 ans pour les hommes à l'horizon 2070. Le scénario utilisé dans cette étude est dit « tendanciel » : il correspond au scénario central pour trois territoires (couronne et les deux zones Sud) et pour le pôle amiénois et la zone Nord à un scénario central corrigé pour permettre à la projection de prolonger de manière plus satisfaisante les dernières évolutions de population.

Le passage de la population aux ménages est réalisé sur la base de travaux du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires concernant les évolutions à venir des modes de cohabitation.

► Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et de décès.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre d'entrées et de sorties. Pour les périodes 2008-2013 et 2013-2018, il s'agit du solde apparent qui résulte de la différence entre l'évolution de la population et le solde naturel.

Répartition des ménages suivant la situation familiale : personne vivant seule, famille monoparentale, couple avec ou sans enfant(s), autre ménage de 2 personnes hors enfants, autre ménage de 3 personnes ou plus hors enfants.

Décohabitation : baisse de la taille moyenne des ménages liée aux changements de mode de vie (mises en couple plus tardive, divorces…) et au vieillissement de la population.

► Sources

Les données rétrospectives proviennent des recensements de la population 2008 à 2018 ; Omphale et son outil dérivé sur les ménages fournissent les données prospectives.

► Pour en savoir plus

- Population des Hauts-de-France : 600 000 personnes en moins à l'horizon 2070, Insee Analyses Hauts-de-France n° 143, novembre 2022.
- Les logements neufs du Grand Amiénois attirent surtout ses habitants, Insee Analyses Hauts-de-France n° 144, décembre 2022.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directrice de la publication :
Catherine Renne

Rédaction en chef :
Laetitia Baudrin

Maquette :
Luminess SAS

@InseeHdF
www.insee.fr

ISSN : 2493-1292
ISSN en ligne : 2492-4253
© Insee 2024
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Insee